



Section de Corse -2 rue Gabriel PERI- 2000 Ajaccio

COMMUNIQUE

« Débat sur la violence à l'Assemblée de Corse

Les questions de la LDH

Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux

Le 15 décembre, vous débattrez de la violence. Ce n'est pas la première fois. A cette occasion, vous recevez le préfet de Corse. Evidemment, la Ligue des droits de l'Homme est attentive à tout ce qui porte atteinte aux droits de l'Homme. Elle constate que le débat sur la violence est récurrent dans la société corse et qu'il suscite régulièrement des protestations.

Le terme « violence » recouvre de nombreuses réalités. Il renvoie à des motivations, des mécanismes et des responsabilités diverses. Quelles violences précisément entendez-vous aborder ?

La garantie des droits, la protection des personnes, le contrôle de légalité, la tranquillité publique relèvent essentiellement de la responsabilité de l'Etat. Face aux manquements constatés et à certaines conséquences dramatiques, notamment des assassinats ou des tentatives d'assassinats dans une quasi-impunité, comment interpellier le représentant de l'Etat ?

Les dérives sécuritaires et xénophobes du pouvoir actuel sont-elles à l'ordre du jour de ce débat ?

Dans ce cadre, comment soutenir les syndicalistes récemment condamnés à la prison ferme pour refus de fichage ADN ? Comment réagir après les mises en détention d'enfants à la prison de Borgo ces derniers mois ?

Comment également intervenir pour exiger le respect du principe d'égalité devant la justice de tous les citoyens que remettent en cause les procédures d'exception ?

Concernant nos responsabilités, comment faire appel à la conscience des citoyens pour que cessent les rumeurs accablantes qui contribuent à un climat délétère ?

En matière de culture, d'éducation, de développement économique et social, quelles sont les actions que peut mener l'institution territoriale pour déminer les terrains propices au développement des violences, si nécessaire, en associant les autres collectivités locales et la société civile ? »